

MANDEMENT

DE

SON ÉMINENCE M. LE CARDINAL
ARCHEVÊQUE DE PARIS,

*Qui ordonne des Prières publiques pour demander à
Dieu la prospérité des armes de la République.*



A P A R I S,

Chez LE CLERE, Imprimeur de Son Eminence, quai des Augustins,
n°. 39, au coin de la rue Pavée.

AN XI, — 1803.

78

MANDEMENT

DE

SON ÉMINENCE M. LE CARDINAL
ARCHEVÊQUE DE PARIS,

*Qui ordonne des Prières publiques pour demander à
Dieu la prospérité des armes de la République.*

JEAN-BAPTISTE DE BELLOY, Cardinal-Prêtre de la
Sainte Eglise Romaine, par la miséricorde divine et la
grâce du St. Siège Apostolique, Archevêque de Paris, aux
Curés et Desservans de notre Diocèse, salut et bénédic-
tion.

La France, NOS TRÈS-CHERS FRÈRES, se reposoit de ses
triomphes : par sa valeur le chef du Gouvernement l'avoit
couverte de lauriers : par sa sagesse, il enrichissoit ses
terres, il embellissoit ses villes, il faisoit fleurir son com-
merce. Des canaux de prospérité s'ouvroient de toutes
parts. Elle n'avoit plus qu'un désir, c'étoit de jouir paisi-
blement du fruit de tant de travaux. Mais qu'elles sont
trompeuses les espérances de cette vie mortelle ! Au mo-
ment de la plus grande sécurité, l'horizon s'obscurcit, l'in-
quiétude s'empare des esprits, l'alarme devient générale,
la guerre est déclarée. Rassurez-vous cependant, nos très-

*

chers Frères : l'ami de la victoire dirige toujours nos armées : elles sont à peine sorties de leur camp, et déjà nous sommes maîtres des possessions continentales de notre rivale.

Mais le conquérant de l'Europe ne se dissimule pas que le sort des armes est journalier, et que le seul moyen d'en fixer l'incertitude, est d'intéresser dans sa cause le Dieu des combats. *Il souhaite que nous ordonnions des prières, pour attirer la bénédiction du ciel sur ses justes entreprises.*

L'amour que vous avez, nos très-chers Frères, pour votre patrie ; la reconnoissance que vous devez à un Gouvernement si doux, si bienfaisant, si paternel, nous sont de sûrs garans du zèle avec lequel vous seconderez des sentimens si religieux. Ainsi nous nous dispensons de vous rappeler vos obligations à cet égard. Nous nous contenterons de vous indiquer les moyens que vous devez prendre pour obtenir du ciel les faveurs que vous en attendez.

Dieu tient entre ses mains le cœur des rois, et quand il leur permet d'agiter la terre, c'est sa justice qui punit le pécheur, sa miséricorde qui le rappelle, ou sa bonté qui éprouve le juste. C'est dans nous-mêmes, et non dans le secret des cabinets, qu'il faut chercher la cause des fléaux qui nous menacent. Voulons-nous en suspendre les effets ? pleurons nos iniquités : portons dans nos temples des sentimens de componction : que nos prières soient l'accent de la douleur : humilions-nous sous le bras du Tout-Puissant, et il nous consolera. Les armes de notre milice sainte, disoit un grand prélat de l'Eglise Gallicane, sont fortes aux

(5)

yeux de la foi pour abaisser toute puissance qui s'élève contre la justice. Si nous pouvions lire dans l'histoire des miséricordes de Dieu sur ce vaste Empire, les secrets ressorts qui ont décidé des plus grands événemens, nous y verrions que les prières d'une humble Esther, les gémissemens de plusieurs élus aussi unis à Dieu que les plus fervens solitaires, les larmes des vierges chrétiennes répandues en abondance aux pieds des autels, ont fait descendre du haut du ciel cette supériorité de lumières, cette élévation de courage, ce talent des plus grands généraux, qui, d'un coup d'œil, sait, ou fixer, ou rappeler la victoire.

Vous, nos chers coopérateurs dans l'œuvre de Dieu, lorsqu'une partie de la nation court au-devant des dangers, redoublez, s'il est possible, de ferveur pour obtenir que le ciel la protège : élevez vos mains vers la région des saints : intéressez-les à s'unir à vous pour obtenir le plus grand des biens, la paix, ce précieux objet de tous nos vœux, et sans lequel tous nos avantages seroient inutiles. A votre voix le ciel s'ouvrira, les guerriers redoubleront de courage, le Seigneur les accompagnera, il commandera aux vents et à la mer, il en applanira les flots, et il leur préparera des exploits qui contribueront à sa gloire, qui honoreront l'Eglise, qui consolideront la République, et confondront les méchans (1).

(1). *Confortetur cor vestrum, quia vobiscum est Dominus Deus vester... qui imperabit ventis et mari et tumentes fluctus facile complanabit. . . . ut in opere isto glorificetur Dominus, honoretur Ecclesia, Regnum stabilia- tur et obstruatur os loquentium et facientium iniqua. S. Bern.*

(6)

A ces causes, et pour nous conformer aux intentions du premier Consul, nous ordonnons qu'aussitôt après la réception de notre présent Mandement, et jusqu'à la paix, on dira à toutes les messes les Collecte, Secrète et Post-communion de la messe intitulée dans le Missel: *Pro Tempore Belli*; que vendredi prochain 28 prairial (17 juin), et les deux jours suivans, on fera dans notre église métropolitaine les prières de Quarante heures, avec exposition du très-saint Sacrement; qu'en chacun desdits jours lesdites prières commenceront le matin par une messe solennelle, et finiront le soir par un salut, dans lequel on chantera *O salutaris hostia!* avec le *ŷ. Panem de cælo*, etc., et l'oraison *Deus, qui nobis*, etc.; le trait *Domine, non secundum*, etc., le *ŷ. Ostende nobis, Domine*, etc., et les oraisons *Exaudi*, etc., *Ineffabilem*, etc., *Deus, qui culpâ*, etc.; l'antienne *Sub tuum præsidium*, etc., le *ŷ. Ora pro nobis*, etc., et l'oraison *Protege, Domine, famulos tuos subsidiis pacis*, etc.; la prière pour la paix, *Da pacem*, etc.; le *ŷ. Fiat pax*, etc., l'oraison *Deus, à quo sancta desideria*, etc.; enfin, la prière *Domine, salvam fac Rempublicam: Domine, salvos fac Consules*, etc., et l'oraison *Quæsumus, omnipotens Deus, ut famuli tui Consules qui, tuâ miseratione, susceperunt Reipublicæ gubernacula*, etc. Que les mêmes prières de Quarante heures seront faites pendant trois jours dans toutes les autres églises de la ville et du diocèse, à compter du dimanche qui suivra immédiatement la réception de notre présent Mandement. Nous accordons à toutes

(7)

les personnes qui, étant bien disposées, y assisteront, quarante jours d'indulgences.

Nous exhortons les fidèles à joindre le jeûne, l'aumône, et d'autres œuvres de piété à leurs prières, afin de les rendre plus efficaces, et d'obtenir plus sûrement les secours dont nous avons besoin.

Et sera, notre présent Mandement, lu aux prônes des Paroisses.

Donné à Paris, le 24 prairial an 11 (13 juin 1803).

Le Cardinal DE BELLOY, *Archevêque de Paris.*

Par Mandement de son Eminence,

B U É E, *Secrétaire.*

Lettre du premier Consul à Son Eminence M. le Cardinal Archevêque de Paris.

MONSIEUR LE CARDINAL, les motifs de la présente guerre sont connus de toute l'Europe. La mauvaise foi du roi d'Angleterre, qui a violé la sainteté des traités, en refusant de restituer Malthe à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui a fait attaquer nos bâtimens de commerce, sans déclaration préalable de guerre, la nécessité d'une juste défense, tout nous oblige à recourir aux armes. Je vous fais donc cette lettre, pour vous dire que je souhaite que vous ordonniez des prières pour attirer la bénédiction du ciel sur nos justes entreprises. Les marques que j'ai reçues de

(8)

vosre zèle pour le service de l'Etat, m'assurent que vous vous conformerez avec plaisir à mes intentions.

Ecrit à Saint-Cloud, 18 prairial an xi.

Signé, BONAPARTE.

Et plus bas :

Le Conseiller d'Etat
chargé de toutes les
affaires concernant
les cultes.

Par le premier Consul,

Le Secrétaire d'Etat,

Signé, HUGUES B. MARET.

Signé, PORTALIS.